

Politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles

Publication de la politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir d'annoncer la publication de sa politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles, qui a été mise au point en partenariat avec le ministère de la Santé et en collaboration avec le personnel des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), sur les conseils de pédiatres et d'autres professionnels de la santé et partenaires.

Le MEDPE est conscient de l'importance de la prise en charge des soins pour les élèves ayant un diabète en vue de leur permettre de fréquenter l'école. La politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles fournit les directives et les principes directeurs exigés pour veiller à ce que les élèves ayant un diabète bénéficient d'une aide dans les soins nécessaires pour la prise en charge de leur diabète à l'école.

Avec cette nouvelle politique, les aide-enseignants peuvent être affectés à l'exécution des tâches relatives à la prise en charge du diabète et suivre la formation nécessaire pour cela, notamment pour l'administration d'insuline pendant la journée. Les élèves auront également accès au glucagon à administrer par voie nasale, qui est une prestation couverte par le programme d'assurance médicaments de la Nouvelle-Écosse, pendant la journée d'école. La participation à une séance annuelle d'initiation au diabète et à sa prise en charge sera exigée de tous les membres du personnel travaillant dans une école où un élève a un diagnostic de diabète.

La politique entre en vigueur le **1^{er} septembre 2022** et elle remplace toutes les politiques existantes dans le domaine qui sont actuellement en place dans les écoles. La mise en œuvre se fera progressivement. Quand la formation aura eu lieu, les élèves ayant besoin d'aide pour l'administration d'insuline pendant la journée passeront à un dispositif d'administration avec l'aide des aide-enseignants.

Le MEDPE est conscient du fait que la mise en œuvre de cette politique a des implications sur le plan administratif et que les administrateurs scolaires et les aide-enseignants joueront un rôle important dans cette mise en œuvre. Nous nous engageons à coopérer avec les CRE et avec le CSAP afin de veiller à la bonne mise en œuvre de la politique partout dans la province.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Remerciements

Le MEDPE tient à remercier les nombreux partenaires parmi le grand public, dans l'éducation, dans le secteur de la santé et dans les collectivités locales partout dans la province qui ont donné leur avis sur la politique sur la prise en charge du diabète dans les écoles. Leurs suggestions et commentaires attentifs ont joué un rôle essentiel. Nous adressons des remerciements tout particuliers aux individus et organismes suivants :

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- membres du personnel du Conseil scolaire acadien provincial et des centres régionaux pour l'éducation (CRE)
- membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- ministère de la Santé et du Mieux-être
- Diabetes Care Program of Nova Scotia (DCPNS)
- centre Izaak Walton Killam (IWK)
- parents/tuteurs
- Nova Scotia College of Nursing
- Nova Scotia Government and General Employees Union (NSGEU)
- Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
- syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU)
- pédiatres du centre IWK et de la RSNE
- directions des écoles et enseignants
- Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE)
- infirmières du Partenariat pour la santé à l'école (PSE)
- Service Employees' International Union (SEIU)
- coordonnateurs des services aux élèves